

MAIRIE DE DONZAC



5 Le Bourg
33410 DONZAC

Tél : 05.56.62.97.55

Email : donzac.mairie@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 033-213301526-20230405-10042023DE-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE : **BUDGET 2023**

- I. Le cadre général du budget
- II. Le budget 2023
 - A. Fonctionnement
 - B. Investissement
- III. Vue d'ensemble

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif est un acte de prévision (évaluation des recettes et des dépenses sur l'année) et d'autorisation (acte qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le conseil municipal).

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. Il est constitué de prévisions de recettes et de dépenses qui doivent s'équilibrer.

Les prévisions de dépenses sont des crédits potentiellement utilisables afin de présenter un budget en équilibre (dépenses/recettes) mais ils ne seront en général pas forcément entièrement utilisés, ce qui constituera éventuellement un résultat de l'exercice positif.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de chaque année (avant le 30 avril en cas d'élections municipales).

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture.

II. LE BUDGET 2023

A. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il permet à notre collectivité d'assurer la gestion des affaires courantes incluant notamment le versement des salaires, les dépenses d'énergie, d'entretien...

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (maintenance de matériel, location de photocopieur, entretien de la voirie, de la mairie, de la commune...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (location de salles et de logements, concessions cimetière...), des impôts locaux et des dotations versées par l'État et au résultat de l'année N-1.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget :

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations aux frais de scolarité et aux repas, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement prévues au budget 2023 sont de **390 473,09 €**.

Le tableau des effectifs du personnel communal est constitué d'un poste de secrétaire. Elle a été remplacée en juin. Les charges de personnel et les frais assimilés sont estimés à 41 600 € charges comprises soit 10,65 % du budget de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	Montants en €
Charges à caractère général	Energie, entretien voirie, rémunération des prestataires, honoraires, Frais postaux, outillage, petites fournitures, manifestations communales	273 875,24
Charges du personnel	Salaires et charges	41 600,00
Autres charges de gestion courante	Participations au SDIS, services d'eau potable, indemnités des élus, subventions aux associations, frais de scolarité et de participation à la restauration scolaire versés aux communes, restauration	61 060,00
Charges financières	Intérêts d'emprunts	437,85
Charges exceptionnelles	CCAS, amendes fiscales et pénales, annulation titres sur exercices antérieurs	11 000,00
Dépenses imprévues	En prévision de dépenses supplémentaires	2 500,00
Total des dépenses		390 473,09

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2023 sont de **390 473,09 €**.

Les recettes de fonctionnement prévues au budget :

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (fiscalité directe locale),
- Les dotations versées par l'État (Dotation Globale de Fonctionnement DGF et Dotation de Solidarité Rurale DSR),
- Les recettes encaissées au titre des services rendus à la population.
- D'autres produits issus des taxes sur les entreprises (allocations compensatrices-AC), perçus et compensés par la Communauté des Communes viennent compléter les produits liés aux impôts.

La commune a décidé pour l'année 2023 de ne pas modifier les taxes d'impôts sur les ménages qui sont les suivantes :

Taxe sur le foncier bâti : 29,54 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 41,82 %
 Taxe d'habitation : 11,60 % uniquement sur les résidences secondaires

Le produit de la fiscalité locale attendu pour 2023 est de 43 047 €.

Recettes de fonctionnement	Principaux postes	Montants en €
Atténuation de charges	Remboursements liés à des charges sur les salaires	0,00
Produits des services	Cimetière, location de voirie	0,00
Impôts	Impôts locaux	43 047,00
Attribution de compensation	CDC	7 179,00
FNGIR(Fonds national de garantie individuelle de ressources) + fonds de péréquation	État	1 985,00
Taxes consommation finale électricité	SDEEG	2 000,00
Dotations et participations	Dotations de l'État et subventions	27 903,00
Revenus des immeubles	Loyers des logements communaux et de la salle des fêtes	11 000,00
Opération d'ordre entre sections	Report amortissement	0,00
Total recettes de l'exercice		93 114,00
Solde d'exécution positif reporté de 2022		297 359,09
Total des recettes de fonctionnement cumulées		390 473,09

Les nouvelles recettes de fonctionnement attendues en 2023 sont de 93 114,00 €. A ce montant, il convient d'ajouter le report du résultat de fonctionnement de 2022 qui est de 297 359,09 €.

Les recettes de fonctionnement prévues en 2023 sont de **390 473,09 €**.

B. BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme. Sont concernées des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui est lié au patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépense : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions importantes de mobilier, de matériel informatique, d'achat d'un bien immobilier et de travaux sur ce bien, d'acquisition d'un véhicule, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recette : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions d'aménagement de voirie).

Les dépenses d'investissement prévues au budget : :

La commune a mis l'accent sur six programmes de dépenses d'investissement pour l'année 2023 :

- L'isolation thermique de la salle des fêtes Joseph DAVID,
- La rénovation de l'éclairage public,
- Un local technique à LAVIALLE,
- Le lave-vaisselle pour la salle des fêtes Joseph DAVID,
- Le drainage des murs de l'église,
- La consolidation d'un pont sur le ruisseau de LA BOYE.

Ces dépenses d'investissement ont fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'État (DETR et Fonds Vert), du Département (FDAEC).

Dépenses d'investissement	Principaux postes	Montants en €
Opérations d'équipement	Éclairage public, salle des fêtes, cimetière, matériel de bureau, réseaux de voirie, travaux de bâtiments, signalétique.	226 226,73
Emprunts et dettes assimilées	CAISSE d'EPARGNE, SDISS 33	6 070,03
Restes à réaliser	Dépenses prévues en 2022 à régler en 2023 : groupe électrogène et éclairage public	3 311,71
Total des dépenses d'investissement		235 608,47

Les dépenses d'investissement prévues au budget de 2023 sont de **235 608,47 €**

Les recettes d'investissement prévues au budget :

La commune perçoit différents types de recettes :

- Les patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement et cession de terrains nus devenus constructibles),
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (FDAEC, DETR),
- Le remboursement de la TVA sur les investissements effectués et les gros entretiens (FCTVA),
- L'affectation d'excédent venant de la section de fonctionnement.

Recettes d'investissement	Principaux postes	Montants en €
Subventions d'investissement attribuées	DETR, FDAEC	22 095,00
FCTVA	Fonds de compensation de la TVA	0,00
Taxe d'aménagement	Urbanisme	0,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	1068	0,00
Total recettes de l'exercice		22 095,00
Solde d'exécution positif reporté de 2022	Report des exercices antérieurs	213 513,47
Total des recettes d'investissement cumulées		235 608,47

Les recettes d'investissement prévues au budget 2023 sont de 22 095,00 €. A ce montant, il convient d'ajouter le solde d'exécution des exercices antérieurs 213 513,47 €.

Les recettes d'investissement prévues au budget de 2023 sont de **235 608,47 €**.

III. VUE D'ENSEMBLE

Voir page suivante

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	390 473,09	93 114,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 297 369,09
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		390 473,09	390 473,09

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	232 296,76	22 095,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 311,71	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 213 513,47
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		236 608,47	236 608,47

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	626 081,56	626 081,56
---------------------	------------	------------